

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 445-21**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 281-11 AFIN D'AJOUTER LA ZONE H-16 AUX ZONES ASSUJETTIES**

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11*;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Urbain-Premier est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite ajouter la zone H-16 aux zones assujetties au règlement;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL COMME SUIT :**

**ARTICLE 1 :** L'article 19, intitulé « Zones visées », est modifié par le remplacement de la première phrase par la suivante :

« Les dispositions contenues au présent règlement s'appliquent à tout le périmètre urbain, à l'exception des zones H-1, H-3, H-8, H9, H-10, H-11, H-17 et H-18 telles que délimitées au plan de zonage du Règlement de zonage numéro 204-02 de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier. »

**ARTICLE 2 :** Le présent règlement fait partie intégrante du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11* qu'il modifie.

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Réjean Beaulieu, maire

---

Charles Whissell, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Dépôt du projet de règlement: Le 10 mai 2021  
Avis de motion: Le 10 mai 2021  
Adoption du projet de règlement : Le 10 mai 2021  
Consultation écrite :  
Adoption du règlement :  
Entrée en vigueur du règlement: